



## ASSISTANT FAMILIAL

### LA PROFESSION

L'assistant familial est un travailleur social qui exerce, aussi bien dans le secteur public que privé. Ce métier consiste à accueillir à son domicile, à titre permanent, des enfants mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans confiés par un service d'accueil familial. L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique.

L'action de l'assistant familial a pour but de procurer à l'enfant des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation et de veiller à son bien être tout en prenant en compte le respect de son environnement familial. L'assistant familial exerce ses missions en lien avec une équipe pluridisciplinaire qui intervient dans le cadre de la protection de l'enfance.

### LE DIPLÔME

La formation est sanctionnée par le DEAF (Diplôme d'Etat d'Assistant Familial) délivré par le préfet de région.

A chaque domaine de formation est associé un domaine de certification comportant une épreuve organisée par la DRDJSCS (centre d'examen). Ces épreuves sont :

- DC1 : une épreuve d'entretien sur dossier ;
- DC2 : une épreuve écrite d'étude de cas d'une durée de 2 heures ;
- DC3 : une épreuve orale de communication.

Chaque domaine de certification est validé séparément. Un domaine est validé lorsque le candidat obtient une note au moins égale à 10 sur 20. L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de 5 ans à compter de la date de notification de la validation du premier domaine de certification prise par le jury.

Ce diplôme est classé au niveau 3 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

### TEXTES DE REFERENCE

- Décret n°2005-1772 du 30 décembre 2005
- Décret n°2006-1153 du 14 septembre 2006
- Arrêté du 14 mars 2006 et référentiels (professionnel, certification, formation)
- Circulaire n° DGAS/SD4A/SD2B/2006/303 du 5 juillet 2006

### LES APTITUDES

L'intérêt pour les problèmes humains et sociaux que rencontrent les personnes en difficulté, le goût des contacts, la capacité d'écoute, un bon équilibre psychologique et familial sont des atouts pour ce métier.

### L'AGREMENT

Pour exercer cette profession, il est nécessaire d'obtenir un agrément délivré par le président du Conseil départemental où réside le demandeur.

L'agrément est accordé dans un délai de 4 mois à compter de la demande, lorsque les conditions sont réunies. Le Conseil Départemental vérifie que la sécurité, la santé et l'épanouissement des mineurs et majeurs de moins de 21 ans accueillis sont garantis, en tenant compte des aptitudes éducatives de la personne.

### LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

La formation préparant au DEAF doit être suivie par tout assistant familial, dans un délai de 3 ans après la signature du premier contrat de travail.

Avant d'entrer en formation, et dans les 2 mois qui précèdent l'accueil du premier enfant, l'assistant familial doit avoir suivi un stage préparatoire d'une durée de 60 heures, organisé par l'employeur.

Sont **dispensées** de suivre la formation, les personnes titulaires des diplômes d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé et de puéricultrice.

### LA FORMATION

La formation de 240 heures doit être effectuée dans un délai de 3 ans après la signature du premier contrat de travail. Cette formation en alternance est dispensée sur une amplitude de 18 à 24 mois aux assistants familiaux agréés, en situation d'emploi.

La formation théorique comprend 3 domaines :

- DF1 - Accueil et intégration de l'enfant dans la famille d'accueil : 140 heures ;
- DF2 - Accompagnement éducatif de l'enfant : 60 heures ;
- DF3 - Communication professionnelle : 40 heures.

### LA VAE

Le diplôme d'Etat d'assistant familial peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les candidats doivent justifier des compétences acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme.

Le décret n° 2017-1135 du 04 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de validation des acquis de l'expérience a introduit de nouvelles modalités de recevabilité. Le candidat doit justifier d'au moins une année d'activités en équivalent temps plein, soit 1 607 heures. Les demandes de dossier et leur recevabilité sont instruites par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) à Limoges (Tél : 0810 017 710), organisme auprès duquel il convient de retirer le dossier - <http://vae.asp-public.fr> et <http://www.vae.gouv.fr>.

La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les 10 ans précédant le dépôt de la demande.

### L'EXERCICE PROFESSIONNEL

On recense aujourd'hui 50 000 assistants familiaux (données 2017) dont 90% employés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance par les Conseils Départementaux.

L'assistant familial peut être employé par différents organismes : aide sociale à l'enfance et à la famille (ASEF), service d'accueil familial diversifié (SA), institut de rééducation, institut médico-éducatif... Dans tous les cas, l'employeur lui assure une rémunération, un contrat de travail, une couverture sociale, une assurance responsabilité civile et professionnelle et une formation.

## LES LIEUX DE FORMATION

Les écoles de formation dispensant la formation AF (sous réserve des agréments délivrés par le Conseil Régional) dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes :

Ain	ADEA - Centre de formation Henri Dunand	12 rue du Peloux 01000 BOURG-EN-BRESSE Email : info@adea-formation.com Site internet : www.adea-formation.com	04 74 32 77 32
	Institut Régional et Européen de l'Intervention Sociale (IREIS) de l'Ain	48 rue du Peloux 01000 BOURG-EN-BRESSE Email : bourg@ireis.org Site internet : www.ireis.org	04 37 62 14 90
Allier	Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Auvergne Rhône-Alpes (IRFSS Croix Rouge)	20 rue du Vert Galant - BP 30401 03004 MOULINS Cedex E-mail : irfss.auvergne@croix-rouge.fr / internet : www.irfss-auvergne.croix-rouge.fr	04 70 48 20 30
Haute-Savoie	Institut Régional et Européen de l'Intervention Sociale (IREIS) de Haute-Savoie	1 bis boulevard du Fier BP 50082 74002 ANNECY Cedex	04 50 46 57 01
Isère	GRETA Nord Isère	Le Transalpin 2 - 33 avenue d'Italie BP 314 - 38307 BOURGOIN JALLIEU Email : gretanisere@ac-grenoble.fr / Site internet : www.gretani.com	04 74 28 04 86
	Institut de Formation des Travailleurs Sociaux (IFTS)	3 avenue Victor Hugo - BP 165 38130 ECHIROLLES Email : iftsinfo@ifts-asso.com Site internet : www.ifts-asso.com	04 76 09 02 08
Loire	ADMR ADYFOR	5 rue Jean-Baptiste Bruget 42650 SAINT-JEAN-BONNEFONDS Email : info-stjean@adyfor.com Site internet : www.admr.org	04 77 95 00 07
	Ecole des Parents et des Educateurs	15 rue Léon Lamaizière Quartier La Terrasse 42000 SAINT-ETIENNE Email : contact@epe42.org / Site internet : www.epe42.org	04 77 92 67 48
	Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale (IREIS) (3 sites de formation ; formation initiale et continue)	42 rue de la Tour de Varan - CS 10200 42704 FIRMINY Cedex E-mail : ireis@ireis.org Site internet : www.ireis.org	04 77 10 13 70
Puy de Dôme	UFCV	11, rue Montlosier - 63000 CLERMONT-FERRAND	04.73.74.45.60
	Institut de Travail Social de la Région Auvergne (ITSRA)	62 avenue Marx Dormoy 63000 CLERMONT-FERRAND E-mail : direction@itsra.net / Site internet : www.itsra.net	04 73 17 01 06
Rhône	ARFRIPS	10 impasse Baizet 69338 LYON Cedex 09 E-mail : siege@arfrips.fr / Site internet : www.arfrips.fr → 4 sites annexes : VALENCE (26) - ANDREZIEUX-BOUTHEON (42) - ROANNE (42) et SAINT-ETIENNE (42)	04 78 69 90 90
	ESSSE	Immeuble le Sémaphore 20 rue de la Claire 69337 LYON Cedex 9 E-mail : contact@essse.fr → sites : VALENCE (26) - LYON (69) -	04 78 83 40 88
	Ecole de Travail Social Carrel	119 rue Boileau 69006 LYON Site internet : www.carrel.fr	04 72 71 56 46
	Ecole Rockefeller	4 avenue Rockefeller 69373 LYON Cedex 08 Email : eiass@ecole-rockefeller.com Site internet : www.ecole-rockefeller.com	04 78 76 52 22
Savoie	Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale de Savoie (IREIS) (Formation initiale et formation continue)	145 rue de la Chavanne - 73490 LA RAVOIRE E-mail : laravoire@ireis.org Site internet : www.ireis.org	04 79 72 95 70